

Guadeloupe : des jeunes en formation condamnés pour désertion

19 avril 2021

Paris, le 19 avril 2021

Guadeloupe : des jeunes en formation condamnés pour désertion

En Guadeloupe, l'armée française a condamné une trentaine de jeunes parce qu'elles/ils avaient interrompu une formation. C'est possible lorsque celle-ci s'appelle Service militaire adapté (SMA)...

Un dispositif au service des patrons

Comme le dit un texte officiel « le SMA assure la délicate adéquation entre l'accomplissement personnel des jeunes volontaires et les besoins des entreprises d'outre-mer et de l'hexagone. »

Une réponse coloniale aux révoltes populaires

Le SMA a été mis en place en Guadeloupe, Martinique et Guyane en 1961 ; puis, à La Réunion en 1965, en Kanaky en 1986, à Mayotte en 1988, en Polynésie « française » en 1989. Une chronologie qui montre à quel point, loin de vouloir répondre à un besoin des jeunes, ce dispositif est une des réponses coloniales aux révoltes populaires, dans ces pays où le taux de chômage est exorbitant.

SMA, SNU, l'armée toujours présente !

En France, le Service militaire a été suspendu en 1997 (avec un Service militaire volontaire réinventé en 2015). Certes, l'actuel gouvernement « rejoignant en cela des forces dites « progressistes » - entend imposer le Service national universel. Le SNU, dont le Collectif national Non au SNU¹ rappelle que c'est :

- Une opération de soumission de la jeunesse
- La remise en cause des droits des travailleurs et travailleuses
- Des dépenses considérables
- Le renforcement de la militarisation

- L'accomplissement personnel des jeunes - passe par la prison ?

Régulièrement, des jeunes s'aperçoivent que leur « accomplissement personnel » n'est le souci ni de l'armée, ni de l'Etat qui a mis en place ce dispositif au service du patronat. Une partie cesse alors cette « formation » qui n'en n'est pas une et tente de se réorienter. Quoi de plus normal, même si cela est bien difficile compte tenu du contexte social, du chômage, de l'absence de moyens pour l'éducation et la formation professionnelle pour adultes, etc.

Mais on ne quitte pas l'armée comme ça ! Ces jeunes doivent rendre des comptes au Tribunal militaire, qui peut les condamner jusqu'à trois ans de prison ferme ! Une trentaine de jeunes de Guadeloupe ont ainsi comparu à Pointe-à-Pitre II y a quelques semaines. Ils et elles avaient mis un terme à cette « formation » pour des motifs divers : travail trouvé ailleurs, nécessité de garder ses enfants incompatible avec l'internat, dépression et même une tentative de suicide liées à « l'accomplissement personnel » vu par l'armée !

Des condamnations avec sursis ont été prononcées. C'est inadmissible. Nous demandons l'annulation de ces condamnations.

¹ Campagne militante contre le SNU - <https://solidaires.org/Non-au-service-national-universel-22642>. Pour rejoindre le collectif : nonau@sns.ctnep.net

31 rue de la Grange aux belles 75 010 Paris	Téléphone : 01 58 39 30 20 Télécopie : 01 43 67 62 14	contact@solidaires.org www.solidaires.org
--	--	--



En Guadeloupe, l'armée française a condamné une trentaine de jeunes parce qu'elles/ils avaient interrompu une formation. C'est possible lorsque celle-ci s'appelle Service militaire adapté (SMA)...

Un dispositif au service des patrons

Comme le dit un texte officiel « le SMA assure la délicate adéquation entre l'accomplissement personnel des jeunes volontaires et les besoins des entreprises d'outre-mer et de l'hexagone. »

Une réponse coloniale aux révoltes populaires

Le SMA a été mis en place en Guadeloupe, Martinique et Guyane en 1961 ; puis, à La Réunion en 1965, en Kanaky en 1986, à Mayotte en 1988, en Polynésie « française » en 1989. Une chronologie qui montre à quel point, loin de vouloir répondre à un besoin des jeunes, ce dispositif est une des réponses coloniales aux révoltes populaires, dans ces pays où le taux de chômage est exorbitant.

SMA, SNU, l'armée toujours présente !

En France, le Service militaire a été suspendu en 1997 (avec un Service militaire volontaire réinventé en 2015). Certes, l'actuel gouvernement « rejoignant en cela des forces dites « progressistes » - entend

imposer le Service national universel. Le SNU, dont le Collectif national Non au SNU rappelle que c'est :

- Une opération de soumission de la jeunesse
- La remise en cause des droits des travailleurs et travailleuses
- Des dépenses considérables
- Le renforcement de la militarisation

« **L'accomplissement personnel des jeunes** » **passé par la prison ?**

Régulièrement, des jeunes s'aperçoivent que leur « accomplissement personnel » n'est le souci ni de l'armée, ni de l'Etat qui a mis en place ce dispositif au service du patronat. Une partie cesse alors cette « formation » qui n'en n'est pas une et tente de se réorienter. Quoi de plus normal, même si cela est bien difficile compte tenu du contexte social, du chômage, de l'absence de moyens pour l'éducation et la formation professionnelle pour adultes, etc.

Mais on ne quitte pas l'armée comme ça ! Ces jeunes doivent rendre des comptes au Tribunal militaire, qui peut les condamner jusqu'à trois ans de prison ferme ! Une trentaine de jeunes de Guadeloupe ont ainsi comparu à Pointe-à-Pitre il y a quelques semaines. Ils et elles avaient mis un terme à cette « formation » pour des motifs divers : travail trouvé ailleurs, nécessité de garder ses enfants incompatible avec l'internat, dépression et même une tentative de suicide liées à « l'accomplissement personnel » vu par l'armée !

Campagne unitaire contre le SNU : <https://solidaires.org/Non-au-Service-national-universel-22642>.
Pour rejoindre le collectif : nonsnu@lists.riseup.net

- Emplacement : PRESSE > Communiqués >
- Adresse de cet article :
<https://ancien.solidaires.org/Guadeloupe-des-jeunes-en-formation-condamne%E2%88%99es-pour-dese-rtion>